

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 11 octobre 2024
le Conseil d'Administration s'est réuni le 21 octobre 2024
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme TAVARD , Mme LE POITTEVIN , Mme HERY , Mme GRUNEWALD , M. LUCAS (FNATH), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudrée)

Excusés :

Mme VILLETTE (CFDT Retraités), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. LEFEBVRE (Femmes)

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme AMBROIS (mandataire : M. LEPOITTEVIN), M. FRANCOISE (mandataire : Mme HERY), M. GERMAIN (Croix Rouge Française) (mandataire : M. LUCAS)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2024_108

**Approbation de l'avenant de la convention triennale 2023 – 2025 – Programme
Départemental pour l'Insertion et l'Emploi 2023 – 2028**

Le chantier d'insertion géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cherbourg-en-Cotentin, dont l'objectif principal est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté au regard de l'emploi, s'inscrit dans les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

Le chantier d'insertion propose des activités diversifiées liées à l'entretien des espaces verts, espaces naturels, support de travail permettant une première étape dans le parcours d'insertion sociale et professionnelle associé à des mesures d'accompagnement. Le chantier d'insertion a pour objectifs d'acquérir le « savoir-faire », le « savoir-être », d'articuler des temps d'apprentissages théoriques et des démarches individualisées.

Le statut de « salarié » crée une dynamique, qui permet au bénéficiaire de s'investir dans une construction de parcours d'insertion sociale et professionnelle. L'accompagnement socio-professionnel permet de mettre en évidence et de travailler autour des obstacles à l'insertion (frein en matière de logement, santé, d'insertion sociale, de qualification, de mobilité, d'insertion professionnelle, d'emploi) et de mettre en œuvre des stratégies afin de lever ces freins dans le but d'élaborer un projet professionnel adapté et sécuriser le parcours social et professionnel.

Le salarié du chantier d'insertion travaille dans une équipe de 9 personnes sous la responsabilité d'un encadrant technique et adhère aux mesures d'accompagnement. Il participe à l'entretien et à la valorisation d'espaces naturels et espaces verts (chemins, chasses...).

Le chantier d'insertion accueille 9 personnes dont 7 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et 2 personnes supplémentaires rencontrant des difficultés sociales et professionnelles dont l'éligibilité a été réalisée par un prescripteur habilité sur la plateforme de l'IAE.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, des financements signature de conventions avec les partenaires du CCAS.

Bilan 2023 :

Au cours de l'année 2023, le chantier d'insertion a accueilli 16 personnes.

7 salariés sont sortis du chantier d'insertion, dont :

- 1 réintégration,
- 1 sortie pour un emploi en CDD de 6 mois,
- 1 sortie pour un emploi CDD inférieur à 6 mois (orienté vers le dispositif Stare),
- 1 sortie pour 1 entrée en formation qualifiante,
- 1 démission pour raison de santé,
- 1 sortie pour problèmes personnels et de santé,
- 1 sortie demandeur d'emploi (dossier RQTH instruit et accepté après la sortie de l'action).

Périodes de mise en situation professionnelle :

Six périodes de mise en situation en milieu professionnel ont été réalisées et ont concerné 5 salariés. Celles-ci ont permis pour 2 des salariés de confirmer un projet professionnel (peintre en bâtiment et soudeur).

Un salarié a réalisé un plateau technique d'une semaine à l'AFPA qui a permis de valider le projet professionnel (métiers du bâtiment).

Formations obligatoires :

- La formation de la tronçonneuse en sécurité : 6 salariés,
- La formation SST (Secouriste Sauveteur du Travail) : 6 salariés,
- La formation à la conduite autoportée : 6 salariés.

Action sectorielle :

- 1 pour le métier de soudeur par le biais de visites d'entreprises, de stages et de plateaux techniques.

Autres actions de formations mise en place au cours de l'année :

- Remise à niveau (savoirs essentiels) dispensée par l'Infrep : 8 salariés ,
- Atelier « identité numérique » à la MIFE (MEF) : 9 salariés ,
- Job dating – « Du Stade vers l'Emploi » : 4 salariés ,
- Information collective et visite du Centre Leclerc Querqueville : 1 salarié a obtenu un CDD (CDDI suspendu) et 1 salarié a obtenu une période de stage,
- Atelier « Regard sur Soi » : 9 salariés,
- Atelier soutien/apprentissage au code de la route : 9 salariés.

Autres actions :

- Réunion d'information collective Astre Services (animations sur le développement durable, l'environnement, l'énergie, la précarité énergétique et la consommation) : 9 salariés,
- Réunion d'information retraite CARSAT : 9 salariés.

Sorties collectives :

- AFPA : (portes ouvertes, rallye, visites plateaux techniques), forum de l'emploi et de la formation, semaine de l'industrie.

Accès à la culture :

- 3 Spectacles retenus dans le cadre du partenariat avec la collectivité : 9 salariés.

Pour 2024, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cherbourg-en-Projets du Département de la Manche et de la DDETS.

Le coût prévisionnel du chantier d'insertion pour l'année 2024 est le suivant :

2024	Dépenses	Subventions sollicitées
Fonctionnement	9050 €	
Personnel	Chef de chantier 40 089.36 €	Département 33 000 €
Salariés du chantier	Salaires 157 577.36 €	Département : Aide aux postes 44 924.88 € Etat : Aide aux postes 110 024.40 € Modulation estimée 5000 € PLIE estimé à 11 000 €
Personnel Ville/CCAS	38 223.22 €	CCAS/Ville Subvention directe 45 990.66 €
Formation	5 000.00 €	
Travaux effectués		
Total	249 939.94 €	249 939.94 €

L'État versera une subvention d'aide aux postes, dont une partie est modulée en fonction des résultats du chantier.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- d'approuver les termes de l'avenant de la convention triennale 2023-2025 - Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi 2023-2028 ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ledit avenant et tout document relatif au Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi 2023-2028.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL